

DU NOUVEAU POUR VOTRE FAMILLE



Vos démarches simplifiées avec le kiosque famille

.....

pour l'accueil de loisirs
et l'accueil et le repas du
mercredi midi



Saint-Barthélemy
d'Anjou





QU'EST-CE QUE LE KIOSQUE FAMILLE ?

.....

Afin de faciliter vos démarches administratives, la Ville met à la disposition des familles un service d'inscription, de réservation et de paiement en ligne par internet 24h/24 lié à l'accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires) et à la restauration scolaire.

Ce service sera accessible **à partir du 8 avril** depuis la page d'accueil du site de la ville :

www.ville-saint-barthelemy-anjou.fr ou sur

<https://saint-barthelemy-anjou.kiosquefamille.fr>

1^{ère} connexion au kiosque famille

Pour les familles déjà utilisatrices des services périscolaires (accueil et repas du mercredi midi) **et accueil de loisirs**, vous recevrez votre identifiant et mot de passe par voie postale ou courriel.

Pour une première inscription, vous devez vous présenter au service Éducation-Enfance-Sports en mairie.

ACCUEIL ET REPAS DU MERCREDI MIDI

.....

Ce qui va changer avec le kiosque famille :

→ **La réservation de vos repas en ligne**

Le service se modernise. Vous pourrez dorénavant réserver ou décommander vos repas sur votre espace personnel au plus tard le jeudi midi de la semaine qui précède.

→ La consultation et le paiement possible des factures

Les factures des services périscolaires (accueil et repas du mercredi midi) seront disponibles sur le kiosque famille.

La facture des consommations du mois de mars que vous recevrez au mois d'avril pourra être réglée en ligne par carte bancaire.

→ Le paiement auprès du Trésor Public



Attention, à partir d'Avril 2019 : les paiements en espèces, CESU, cartes bancaires ou chèques ne seront plus acceptés en mairie.

Si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique et si vous ne souhaitez pas payer en ligne, vous devrez vous rendre ou adresser votre paiement par voie postale au Trésor Public, 17 avenue de la République à Trélazé.

→ La possibilité de mettre en place le prélèvement automatique

Nous vous invitons à mettre en place le prélèvement automatique pour faciliter vos démarches et éviter les déplacements.

Date des prélèvements : le 5 de chaque mois. Ainsi la facture que vous recevrez au mois d'avril (pour les consommations du mois de mars) sera prélevée le 5 mai. Pour tous renseignements et mise en place du prélèvement, contactez le service Éducation-Enfance-Sports au 02 41 96 16 77.

Vous aurez toujours la possibilité de contacter le service Éducation-Enfance-Sports pour la réservation ou l'annulation de vos repas. Vos factures vous seront envoyées par courrier ou déposées dans votre espace personnel sur le kiosque famille.



L'ACCUEIL DE LOISIRS PLANÈTE ENFANTS

Ce qui va changer avec le kiosque famille

→ Vous pourrez mettre à jour en ligne :

- la fiche de renseignements et la fiche sanitaire de vos enfants (photo de l'enfant) à la rubrique « information enfants »
- votre dossier pour valider votre inscription (attestation caf ou Msa) à la rubrique « ma fiche famille »

→ Vous pourrez effectuer directement en ligne la réservation et le paiement des journées d'accueil de loisirs.

Vous aurez toujours la possibilité de venir chercher une fiche d'inscription, faire vos inscriptions et payer vos activités auprès du service Éducation-Enfance-Sports.



Service Éducation - Enfance - Sports

Mairie - 1 rue Jean Gilles

Le service est ouvert du lundi au vendredi,

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

(fermé le 1er jeudi après-midi de chaque mois)

Accueil de loisirs, N. Roblin : 02 41 96 96 26

Services périscolaires, N. Oger : 02 41 96 16 77

Courriel : kiosque.famille@ville-stbarth.fr